

20 mars 2024
Communiqué de Presse

ANDERLECHT : Des nouveaux formulaires IRISbox pour les non-Européens

À l'initiative de l'Echevine de la Population, avec le soutien du Bourgmestre d'Anderlecht et du Collège Echevinal, la commune d'Anderlecht annonce une nouvelle mesure visant à simplifier les démarches administratives pour les non-européens résidant en Belgique. Désormais, il est possible d'introduire directement une demande de renouvellement de séjour via la plateforme en ligne IRISbox.

« Cette initiative vise à rendre le processus de renouvellement de séjour plus fluide et accessible pour tous les résidents non-européens. En éliminant l'obligation de prendre un rendez-vous préalable, nous souhaitons faciliter l'accès aux services administratifs et réduire les délais d'attente pour nos concitoyens non-européens. » explique l' Echevine de la Population.

« Nous encourageons tous les résidents non-européens concernés à profiter de cette nouvelle facilité dans le processus de renouvellement de leur séjour. La Commune d'Anderlecht est engagée à mettre en place des mesures favorisant la cohésion sociale et qui répondent aux besoins de l'ensemble de notre communauté. » conclut le Bourgmestre d'Anderlecht

→ Pour plus d'informations sur la procédure de renouvellement de séjour, veuillez consulter www.anderlecht.be/fr/demarches-en-ligne-non-cee